

Gilles Leproust

1^{ER} ADJOINT AU MAIRE D'ALLONNES (SARTHE)



Table ronde
Ecole/Hors école

CARACTÉRISTIQUES D'ALLONNES

- ✓ 12 500 habitants
- ✓ dans tous les dispositifs de la politique de la ville (25ème villes les + pauvres selon le critère du Ministère de la ville et de la cohésion sociale)
- ✓ 5 groupes scolaires
- ✓ 2 collèges
- ✓ 1 lycée
- ✓ 2 500 logements sociaux, ce qui représente 54 % des logements
- ✓ périmètre urbain presque en totalité en ZUS, avec en préparation un dossier ANRU
- ✓ 60 % de la population exonérée totalement ou partiellement de la taxe d'habitation
- ✓ une compagnie de théâtre professionnelle, un théâtre
- ✓ des ateliers d'arts plastiques,
- ✓ une école de musique,
- ✓ un musée archéologique, un site archéologique
- ✓ Ville classée la plus sportive des villes de plus de 10 000 habitants en Pays de la Loire
- ✓ Ville Hors AGCS
- ✓ 2 arrêtés d'importance : un anti-expulsion, l'autre anti-coupure d'énergie.
- ✓ Une population qui souffre, qui subit de grandes inégalités sociales, notamment en matière éducative.

LES POLITIQUES DE CES DERNIÈRES ANNÉES

Via tous les dispositifs de la politique de la ville avec un transfert sur les collectivités des enseignements considérés comme non fondamentaux (EPS, Musique, Arts Plastiques, ...)

Avec la loi Fillon, traitement de l'EPS, Beaucoup de travail est fait pour informer et rassembler, pour preuve plusieurs centaines de signatures recueillies pour la pétition SNEP.

L'aspect vicieux de ces politiques : un chantage permanent de l'Etat sur les financements.

Pourtant il est parfois tentant, pour répondre aux inégalités d'accès aux APS, de rentrer dans ces dispositifs, d'où deux maux :

- 1 – nous contribuons involontairement à la démolition de système éducatif,
- 2 – des financements non pérennes et des sorties de ces dispositifs douloureux.

Dans notre collectivité, deux principes

- pas d'intervention de la municipalité sur le temps scolaire,
- Associer les différents partenaires à la réflexion avant de décider (positivement ou négativement) en faisant vivre concrètement le concept de démocratie participative.

Concrètement

1^{er} cas de figure : le Contrat Educatif Local

Il en existe un sur la ville qui fonctionne plutôt bien sur le temps scolaire.

EX. : Natation, en lien avec le conseiller pédagogique EPS du primaire, tous les enfants du CP au CM1 ont un cycle piscine tous les ans. Pour que tous les enfants sortant du CM2 sachent nager, le CEL prend en charge particulièrement des enfants en difficulté.

Le dispositif fonctionne tellement bien que pour cette année ! La DDJS retire 5 000 €, première conséquence de ce désengagement le CEL n'a débuté qu'au 01/01/06 au lieu du 01/10/05.

2^{ème} cas de figure : le dispositif réussite scolaire

Autre histoire ! Il est demandé aux communes de pallier les insuffisances de l'Education Nationale et ainsi de contribuer à faire éclater notre système.

Conséquence : un débat parfois vif, car le gouvernement pour attirer les collectivités a mis beaucoup d'euros dans la corbeille.

A Allonnes, nous refusons de nous inscrire dans ce dispositif après :

- En avoir débattu en conseil municipal,
- En avoir informé l'ensemble des enseignants, des associations de parents d'élèves.

Pourtant aujourd'hui, nous subissons un chantage avec le CEL. Une campagne qui vise à faire reposer sur les collectivités cette prise de position, avec un recul sur certaines actions.

- Pourtant il faut rester honnête, il y a parfois des « entorses » à ces principes que nous assumons :
 - Mise à disposition quelques jours dans l'année d'un éducateur sportif pour accompagner des « sorties » sportives (EPS) nécessitant des spécialisations particulières (escalade, canoë, ...).
- D'autres qui, à mon avis, sont plus problématiques :
 - Intervention dans les collèges sur le temps scolaire d'un professeur de l'école municipale de musique. L'Education Nationale a bien sûr augmenté l'amplitude des heures de musique, mais cela repose tout de même sur la structure municipale... et cela pour quelques dizaines d'élèves « sélectionnés ».

LES AUTRES « RELATIONS » ENTRE ÉCOLES ET COLLECTIVITÉS

Les installations sportives

Nous avons un point d'honneur : mettre à disposition des écoles, de la maternelle au lycée, des équipements modernes et adaptés aux besoins de l'EPS.

Ex. : lorsque nous rénovons un équipement, nous mettons en place un comité d'usagers qui suit de A à Z le cahier des charges. Cela signifie que l'on réfléchit à un équipement sportif qui sera destiné à la pratique scolaire, à la pratique en compétition, à la pratique loisir, en mettant tout le monde à la même table, cela oblige les uns et les autres à ne pas s'ignorer, cela remet au centre le citoyen sportif dans sa diversité.

Les difficultés

Les exigences légitimes d'équipement d'EPS (ex. collège), qui paie ??

Les demandes sont souvent renvoyées sur les communes (investissement et fonctionnement) parce que la commune = la proximité.

Proposition

Plus de travail en commun pour mener des actions afin de mieux responsabiliser les différents financeurs des différentes strates et notamment l'Etat (ex. le plus criant : les piscines).

Dans nos communes, nous devons également être attentifs aux rapports entre les clubs (fédérations) et les scolaires. N'est-ce pas parfois une forme de privatisation des APS avec des fédérations qui sont souvent plus tournées vers le côté « business » que vers le côté éducatif ?